

Les crédits

des emplois qui n'offrent pas beaucoup de sécurité, dans le grand public. Leur cas n'est pas différent du nôtre. Ces gens n'ont pas de lucratif régime de pension, et nous ne devrions pas en avoir non plus.

Les ministériels prétendent aussi—on en a discuté à la Chambre aujourd'hui—que beaucoup de députés acceptent d'importantes baisses de salaire et qu'ils ont renoncé à des carrières lucratives. On dit aussi que le gouvernement ne pourrait pas recruter de gens intéressants si ce lucratif régime de pension n'existait pas.

Je crois que les gens intéressants chercheront toujours à atteindre le sommet et que l'argent ne devrait pas être un facteur de motivation dans cet emploi. Si les gens sont prêts à renoncer à leur profession pour se mettre au service de la population, il y a d'autant plus de chances qu'ils soient honnêtes dans leurs intentions de servir la Chambre et de servir leur pays.

Il s'est dit beaucoup de choses à la Chambre sur les régimes de pension. Le premier ministre a promis, outre de réorganiser le régime, de nous permettre de refuser d'y adhérer. Je le défie de prendre la parole aujourd'hui et de le réaffirmer au nom de la bonne gestion financière et du respect qu'il manifeste à ses concitoyens.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, je voudrais partager un peu d'histoire avec les députés. Ce dont nous traitons n'est pas quelque chose de nouveau. Par exemple, en 1977, en Saskatchewan, le gouvernement d'Allan Blakeney, premier ministre néo-démocrate, avait prévu les problèmes que soulèverait le fait que les pensions des fonctionnaires et des députés ne soient pas capitalisées.

Avant de me lancer dans la perspective historique, ce qui prendra quelques minutes, je voudrais dire que j'estime que servir son pays et le public constitue une profession honorable, que l'on soit député fédéral ou provincial, ou fonctionnaire d'un des trois niveaux de gouvernement.

La population veut des représentants élus responsables et fiers de servir leur pays, mais elle veut aussi qu'ils soient indemnisés de façon raisonnable, afin qu'ils soient responsables devant ceux qui paient leur salaire plutôt qu'inféodés à des sources secrètes. Dans ce cas, c'est évidemment à ceux qui nous paient que nous devrions rendre des comptes.

• (1535)

Ce que je voulais dire dans mon intervention d'aujourd'hui c'est que, premièrement, servir son pays est extrêmement important et que la rémunération doit être adéquate; le système de pension fait partie de cette rémunération et n'est qu'un revenu différé; cependant, le système que nous avons actuellement, qui n'est pas capitalisé et donc à la charge des contribuables, est très coûteux et doit être modifié.

Je ne fais pas que de dire cela, j'ai déjà pris des initiatives, à la Chambre, pour obtenir des changements. Le 21 septembre, j'ai présenté le projet de loi C-270 visant à créer un régime de retraite à cotisations déterminées.

Ce projet de loi a pour objet de transformer un régime à prestations déterminées en régime à cotisations déterminées. Je pense que ce serait juste et que ce serait efficace. On réduirait la part du contribuable qui est actuellement de sept dollars pour un dollar, à un niveau plus raisonnable de un dollar pour un dollar. Nous cotisons un dollar et l'employeur cotise un dollar et tout cela est versé à un compte de type REER qui produit des intérêts. Au moment où nous avons la possibilité de retirer notre argent, nous pouvons acheter une rente réversible qui réduit notre pension selon l'âge du conjoint, s'il est plus jeune.

C'est une chose importante pour moi. Pour en revenir à la petite historique que je promettais, ce genre de régime—celui de la cotisation déterminée—a été créé en Saskatchewan en 1979 pour les députés de l'Assemblée législative provinciale. Il s'est révélé rentable. C'est le seul régime de retraite pour des élus qui ait reçu l'approbation de l'Association des contribuables de la Saskatchewan, de l'Association des contribuables canadiens, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et même de la National Citizens' Coalition—qui n'attire certes pas tout le monde; tous ces organismes le trouvent juste et équitable envers les contribuables et les députés.

Je maintiens que lorsque le premier ministre présentera sa mesure législative, ce sera l'occasion pour la Chambre des communes d'étudier mon projet de loi C-270, qui est calqué sur le régime en vigueur en Saskatchewan depuis 15 ans, presque 16 maintenant. Ce serait une façon très efficace de répondre à certaines des préoccupations des contribuables.

J'aimerais demander au député réformiste s'il a vu le projet de loi que j'ai déposé et si son parti appuierait un régime ayant reçu l'approbation d'un grand nombre d'associations qui appuient son parti.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, non, je n'ai pas vu le projet de loi dont parle le député. J'aimerais le voir, ainsi que mon parti, d'autant plus que les observations de mon ami reprennent essentiellement ce que nous disons depuis avant même les élections.

N'est-il pas étrange que le Nouveau Parti démocratique, le Parti réformiste et tous ces autres groupes soient très étroitement alliés sur ce point, mais que le gouvernement nous tienne en échec? J'espère que le premier ministre écouterait les observations de mon ami ainsi que toutes celles qui ont été faites ici même par les membres de mon parti. J'espère qu'il en tiendra compte et qu'il mettra rapidement en pratique les suggestions constructives qui ont été faites aujourd'hui.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, à l'occasion et notamment il y a 15 minutes, certains se portent à la défense du régime de